

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 11 juin 2015

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour transformer un commerce au RDC et un logement au premier étage en un immeuble comprenant 3 logements, démolir et reconstruire les annexes et régulariser certaines transformations (lucarne et escalier en façade arrière) de l'immeuble sis rue Vervloesem, 30 à 34..

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Relevons d'abord que la compréhension de l'organisation de ces 3 logements n'est pas aisée.

L'aménagement d'un escalier extérieur qui passe par le jardin du lot B pour accéder au logement A, n'est pas des plus heureux et ce d'autant plus que le logement A possède une entrée côté rue.

D'autre part, la chambre principale du logement B n'atteint pas les 14 m<sup>2</sup> qui est le minimum requis par le RRU pour la chambre principale.

Relevons également que le taux d'imperméabilisation reste très important (74,5%) même s'il est moindre que précédemment mais qu'il pourrait être encore réduit si on laissait toute la partie arrière du bâtiment en zone de jardin, ce qui était l'idée du projet de permis lotir présenté en 2014.

L'aménagement de 3 logements à la place d'un logement, sans solution de parking sur la parcelle, aggravera la problématique du stationnement dans le quartier. Nous n'avons pas trouvé non plus le local à vélos.

Pour toutes ces raisons, il nous semble qu'il eut été plus judicieux de faire 2 logements au lieu de 3.

**Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur